

Image not found or type unknown



Cession part sur ma maison après un divorce

Par **freelive00**, le **21/10/2015** à **13:55**

Bonjour,

voici ma situation

séparé depuis 5 ans, le divorce a été prononcé cette année.

Depuis la séparation, c'est mon ex-femme qui occupe la maison avec nos 2 enfants et qui prend en charge le remboursement du crédit de la maison achetée sous le régime de la communauté.

La valeur de la maison est estimée à 90 000 euros.

Etant encore en partie propriétaire je souhaiterais leur céder ma part sur la maison.

Quels sont les démarches ?

A combien pourraient s'élever les frais de notaire et qui doit les prendre en charge ?

merci de vos réponses

cordialement